

## **L'opposition au règlement P 6 prend de l'ampleur**

**Montréal, le 19 avril 2013.** Plus de cinquante organisations de défense de droits, de centrales et organisations syndicales, d'associations et fédérations étudiantes et de groupes affinitaires se sont joints cette semaine au mouvement d'opposition à P 6. À quelques jours du prochain conseil municipal, ces organisations souhaitent interpeller les élus municipaux pour leur demander l'abrogation du règlement.

Dans une déclaration commune diffusée aujourd'hui, les organisations demandent l'abrogation immédiate du règlement municipal P 6 dans son ensemble, et plus particulièrement des articles 2.1 et 3.2 qui ont été introduits le 19 mai 2012 ainsi que l'amendement apporté à l'article 7 à pareille date. Les signataires de la déclaration considèrent que ces articles violent les libertés d'expression, d'association, et de réunion pacifique.

Les organisations rappellent qu'il existe plusieurs dispositions dans le Code criminel qui permettent d'intervenir pour enrayer la violence, dont une disposition interdisant le déguisement dans le but de commettre un acte criminel et des dispositions concernant les attroupements illégaux, les méfaits et les voies de faits. P 6 par contre permet la répression de manifestations pacifiques, selon le bon vouloir de la police qui se voit confier le pouvoir de déterminer ultimement comment s'exercera le droit de manifester à Montréal. Cette situation n'a pas sa raison d'être dans notre société qui se veut libre et démocratique.

-30-

### **Contacts :**

Lysiane Roch

Responsable des communications, Ligue des droits et libertés

Cell : (514) 715-7727

[communication@liguedesdroits.ca](mailto:communication@liguedesdroits.ca)

[Déclaration pour l'abrogation immédiate de P 6 et liste d'appuis](#)